

Annonces Légales

Arrêté 2022-173 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 en Martinique

En vertu de cet arrêté, le tarif est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

CONSTITUTION

FI31195



www.madinlex.fr
97212 SAINT-JOSEPH
06 12 38 86 96
RCS Fort de France 502 001 042

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Le Vauclin du 12 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : WAYTASINE
Siège social : 43 rue Victor Hugo, 97280 LE VAUCLIN

Objet social : L'achat, la vente, la création, l'exploitation, la location, la mise ou la prise en gérance, de tous fonds de commerce de restauration ; L'activité de restauration rapide, de traiteur, vente sur place ou à emporter ou en livraison, de plats préparés chauds ou froids, de sandwiches, snacking, desserts et de boissons non alcoolisées, ainsi que de tous autres produits alimentaires.

Durée de la Société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Michel LEFEBURE, demeurant 26 lotissement Chateau Paille 97280 LE VAUCLIN

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Fort-de-France.

Pour avis
La Gérance

MODIFICATION

FI31196

PARIS CHAMPS DE MARS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social: 2TER avenue Descartes
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
898 853 486 RCS BORDEAUX

Par décision du 26 Juillet 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 2Ter avenue Descartes 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX au 139 les sommets de Terreville 97233 SHOEL-

CHER à compter du 26 juillet 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 898 853 486 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de FORT DE FRANCE.

Présidente : Madame Hélène MATHARAN, demeurant 19 rue Alfred de Vigny, 33700 MERIGNAC

Directrice générale : Madame Marine PELLIZZARI, demeurant 139 les Sommets de Terreville 97233 SHOELCHER
POUR AVIS
La Présidente

VENTE

FI31183

SELARL SHAKTI

Société d'Avocats
au Barreau de la Martinique
50 Bvd Allègre - 97200 Fort de France
Tél. 0596 42 67 71
secretariat@shakti-avocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé le **MARDI 12 septembre 2023 A 10 HEURES**, à l'audience des criées du Tribunal judiciaire de Fort-de-France, Cité Judiciaire 35 Boulevard du Général De Gaulle à FORT-DE-FRANCE à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur à l'extinction des feux de l'immeuble suivant en un seul lot :

Dans un ensemble immobilier nommé « BATALVAL », à Fort-de-France, lieudit « Espérance Nord cadastré section T numéro 1454, le lot n°3.

Selon procès-verbal descriptif de Me MARIE, Huissier de justice à Fort-de-France en date du 29.07.2020, il s'agit d'un appartement comprenant 1 séjour, 1 cuisine, 1 chambre, 1 salle d'eau, 1 véranda pour une surface de 53,99 m².

Pour les visites de l'immeuble, s'adresser à l'étude de Me MARIE et JOSEPHINE, huissiers de justice, 52 avenue Condorcet 97200 Fort de France, tél. 0596 72 86 00.

Le cahier des conditions de vente a été déposé au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de Fort-de-France où toute personne peut en prendre connaissance ainsi qu'au Cabinet SHAKTI.

Les enchères se font par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Fort-de-France et s'ouvriront sur la mise à prix de :

CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 €),
Pour tous renseignements s'adresser au cabinet SHAKTI (Maître Eric DIENER)

MARCHES PUBLICS

FI31204

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
Commune de Sainte-Luce

AVIS DE RESULTAT DE MARCHÉ

1. Référence de l'avis d'appel public à la concurrence :

Profil acheteur Sainte-Luce_972_20230327W2_01 du 03/04/2023

Journal le Legis annonce visible sur le site <https://www.lelegis.fr/annonces-legales/?journalnumero=789>

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Commune de Sainte-Luce - rue Schœlcher - hôtel de ville 97228 Sainte-Luce
Tél - 05-96-62-50-01 Fax : 05-96-62-30-15

Objet du marché : Conception et production de la signalétique du parcours sportif et touristique du littoral de Sainte-Luce

2. Procédure de passation : Procédure adaptée suivant articles L 2123-1 et R2123-1 à R2123-3 du code de la commande publique

3. Attribution du marché :

- **Marché attribué à l'entreprise :**
ABS Communication
97 200 FORT-DE-FRANCE
Pour un montant HT de **83 378,00 €**

4. Date d'envoi du présent avis de la publication : 01/08/2023

Fait à Sainte-Luce le 01/08/2023

Le Maire, Nicaise MONROSE

FI31203

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
Commune de Sainte-Luce

AVIS DE RESULTAT DE MARCHÉ

1. Référence de l'avis d'appel public à la concurrence :

Profil acheteur Sainte-Luce_972_20220720W2_01 du 02/02/2023

Journal le Legis annonce visible sur le site <https://www.lelegis.fr/annonces-legales/?journalnumero=780> du 02/02/2023

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Commune de Sainte-Luce - rue Schœlcher - hôtel de ville 97228 Sainte-Luce
Tél - 05-96-62-50-01 Fax : 05-96-62-30-15

Objet du marché : MAINTENANCE

DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

2. PROCEDURE DE PASSATION : Marché à Procédure Adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R 2123-3 du code de la commande publique

3. Attribution du marché :

Marché attribué à l'entreprise **GETELEC MARTINIQUE**

97 292 LAMENTIN CEDEX 12

4. Date d'envoi du présent avis de la publication : 01/08/2023

Fait à Sainte-Luce le 01/08/2023

Le Maire, Nicaise MONROSE

FI31202

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
Commune de Sainte-Luce

AVIS DE RESULTAT DE MARCHÉ

1. Référence de l'avis d'appel public à la concurrence :

Profil acheteur Sainte-Luce_972_20230428W2_01 du 28/04/2023

Journal le Legis annonce visible sur le site <https://www.lelegis.fr/annonces-legales/?journalnumero=793>

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Commune de Sainte-Luce - rue Schœlcher - hôtel de ville 97228 Sainte-Luce
Tél - 05-96-62-50-01 Fax : 05-96-62-30-15

Objet du marché : MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR LA LOCATION DE CAMIONNETTE NACELLE ELEVATRICE

Lot 1 Déploiement du bras d'une hauteur de 12m

Lot 2 Déploiement du bras d'une hauteur de 22m

2. Procédure de passation : Procédure adaptée suivant articles L 2123-1 et R2123-1 à R2123-3 et R 2162 et suivants du code de la commande publique

3. Attribution du marché :

- **Marché attribué à l'entreprise :**
LOCA + 972
97 228 SAINTE-LUCE

4. Date d'envoi du présent avis de la publication : 01/08/2023

Fait à Sainte-Luce le 01/08/2023

Le Maire, Nicaise MONROSE

FI31200



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Notre adresse mail : lelegis@orange.fr

Notre téléphone : 05 96 70 54 38

Annonces Légales

Arrêté 2022-173 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 en Martinique

En vertu de cet arrêté, le tarif est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Saint Pierre (972)

Número national d'identification :

Type : SIRET - N° : 21972225300016

Code postal / Ville : 97250 Saint Pierre

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Jacques MELESAN - Tél : +596 0696327585 - Mail : j.melesan@saintpierre-mq.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Contrat de concession Consultation Ouverte

Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Suivant avis de mise en concurrence joint

Capacité économique et financière :

Suivant avis de mise en concurrence joint

Capacités techniques et professionnelles :

Suivant avis de mise en concurrence joint

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Jeudi 24 août 2023 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : AVIS DE MISE EN CONCURRENCE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE EXPLOITATION D'UN TRAIN TOURISTIQUE: OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La Ville de Saint Pierre est soucieuse de renforcer l'attractivité de son territoire, en faisant la promotion de ses aspects historiques, culturels et patrimoniaux tout en encourageant le développement d'activités économiques.

Lieu principal d'exécution : Ville de SAINT PIERRE

Durée du marché (en mois) : 72

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis
19 juillet 2023

FI31201



EXTRAIT DES PROCÈS VERBAUX ES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du Mois de juillet 2023

Séance du 06 juillet 2023 à 18h00

Présidence de

Monsieur Christian RAPHA, Maire
Madame Marie BRAGANCE, secrétaire de séance

L'An Deux mille vingt-trois, le vendredi 06 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Ville de SAINT PIERRE, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, lieu habituel de leur séance, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

APPROBATION DE LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DANS LE CADRE DE LA DECLARATION DE PROJET DE CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL SUR LES PARCELLES 1176 ET 1177

Étaient présents : M. Christian RAPHA, Maire et Président de séance - M Hervé PLANCHETTE - Mme Rylha MARTIAL - M Hugues ALCINDOR - Mme Séverine PRUFER - M Mickaël GOBALSAMY - Mme Delphine SOBRIEL N'GOLYO - Mme Marie BRAGANCE - M Patrick BERTAND - M Gaspard FERRATY - Mme Germaine PIERRE LEANDRE - M Georges JEAN - Mme Karyne ALEXANDRE SABIN - Mme Sandra LEONIN - M Mme Mickaëla GOBAL-SAMY-PROPOS - M Romain REMINY

Étaient absents ayant donné procuration : M Jocelyn AUSTINE ayant donné procuration à

Mme Sandra LEONIN - M Olivier CAPRON ayant donné procuration à Mme Marie BRAGANCE -

Étaient absents : Mme Rose-Marie GENOT PLESDIN - Mme Géraldine DELYON - M Jonathan MICHAUD - M Gilles PAUCILLIER - M Maurice PARTEL - M Arthur HERY - Mme Guylaine GENOT BABIN - Mme Ludmilla LARADE - Mme Ericka ROSE ADELAÏDE

Délibération N02023-42
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

VU le code de l'urbanisme et notam-

ment les articles L300-6, L153-54, 5153-13 et R153-15 ;

VU l'article LI 26-1 du code de l'environnement ;

VU le Plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal le 13 juin 2013,

VU la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU engagée par la Commune de Saint Pierre par délibération du Conseil Municipal du 12 février 2022 pour rendre possible la création d'une centrale photovoltaïque au sol en proposant un zonage N3e ;

VU le procès-verbal de la réunion du 6 mai 2023 où les personnes publiques mentionnées à l'article L132-7 du code de l'urbanisme ont examiné conjointement les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU et ont émis des avis favorables ;

VU l'avis favorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et forestiers (CDPENAF) suite à l'audition tenue le 12 juillet 2022 ;

VU la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) d'éligibilité de la procédure à évaluation environnementale, datée du 7 octobre 2022

VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) sur l'évaluation environnementale de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU no 2022AMAR3 datée du 7 octobre 2022 ;

VU la décision n0E23000004 /97 datée du 15 février 2023 du Tribunal Administratif de la Martinique désignant le commissaire enquêteur pour encadrer et conduire l'enquête publique ; vu l'arrêté nOR02-2023-07-00004 (modifié par l'Arrêté nOR02-2023-05-04-00005 du 4 mai 2023) prescrivant l'enquête publique conjointe portant sur la demande de permis de construire du projet de centrale photovoltaïque au sol (PC N0972 225 22 BR 005) et la déclaration de projet pour mise en comptabilité du PLU de la commune de Saint-Pierre,

VU les pièces constatant l'accomplissement des formalités de publicité et d'affichage de l'annonce de l'enquête publique ;

VU les avis favorables (27) émis durant l'enquête publique ;

VU les réponses au procès-verbal de synthèse transmises au commissaire enquêteur,

VU les conclusions du 1 er juin 2023 de Madame la commissaire enquêtrice et l'avis favorable émis par cette dernière à l'égard de la déclaration de projet et de la mise en comptabilité du PLU assortie du commentaire suivant :

Pour toutes ces raisons, j'émet un **AVIS FAVORABLE** à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Pierre et à la demande de PC pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'emprise de l'ancienne carrière "Coulée blanche" de

la commune de Saint-Pierre, à la demande de la SAS EDF Renouvelables France.

VU les évolutions suivantes du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour prendre en compte les remarques de la MRAE qui ne concernaient que des modifications mineures, par exemple sur la forme « recommande la présentation du résumé non technique sous forme de document autonome » ou encore sur « indicateurs de suivi proposés, la méthodologie de suivi et d'actualisation préconisée

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

DECLARE l'intérêt général du projet de création du parc solaire tel que justifié dans le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

APPROUVE la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU pour permettre la réalisation d'un parc solaire au sol sur les parcelles 1176 et 1177 sur la commune de Saint-Pierre,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes décisions concernant cette affaire

INDIQUE que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet et que conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le Département.

Fait et délibéré les : jour, mois, et an que dessus et les membres présents ont signé ;

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT PIERRE le 10 juillet 2023

Le Maire, Christian RAPHA

FI31197



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHÉ D'ASSURANCE VILLE DE MORNE-ROUGE

Pouvoir adjudicateur :
Désignation : COMMUNE DE MORNE-ROUGE

E-Mail : mairie@ville-mornerouge.fr

Statut : Collectivité territoriale

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour

Retrouvez-nous au
365 Bis Rue Théodore Tally
97200 FORT-DE-FRANCE
lelegis@orange.fr

Annonces Légales

Arrêté 2022-173 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 en Martinique

En vertu de cet arrêté, le tarif est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : alamelou.k@ville-mornerouge.fr

Le ou les points de contacts susmentionnés(s).

L'avis concerne un marché.

Objet du marché :

Marché d'assurance - Le marché a pour objet de souscrire des contrats d'assurance.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Lieu principal d'exécution :

Les locaux du titulaire

Code NUTS : FRY20

CPV global à la consultation

CPV principal : 66510000-8

CPV propre à chaque lot

lot n°1 : CPV principal : 66510000-8

lot n°2 : CPV principal : 66510000-8

lot n°3 : CPV principal : 66510000-8

lot n°4 : CPV principal : 66510000-8

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

Lot n°1 Service d'assurance dommage aux biens

Estimation ou fourchette : 325 000 euros HT

Lot n°2 Service d'assurance responsabilité civile générale

Estimation ou fourchette : 55 000 euros HT

Lot n°3 Service d'assurance en protection juridique

Estimation ou fourchette : 36 500 euros HT

Lot n°4 Service d'assurance de véhicules

Estimation ou fourchette : 32 000 euros HT

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Le marché a une durée prévisionnelle de 48 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Pour le lot n°1 : Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°2 : Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°3 : Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°4 : Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il

a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaire à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen).

L'acheteur met à disposition des candidats un DUME "Acheteur", c'est à dire que la première partie concernant les informations relatives à la procédure ont été préremplies par l'acheteur ainsi que la partie IV concernant les critères de sélection applicables à la passation du marché.

Les informations requises au titre de la partie I seront automatiquement récupérées par le candidat, pour autant que le service DUME électronique cité ci-dessus soit utilisé par l'opérateur économique pour générer et remplir le DUME. Dans le cas contraire, ces informations doivent être introduites par le candidat.

Le DUME Acheteur est disponible sur le profil d'acheteur de la consultation.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Capacité technique et professionnelle :

- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.

Procédure : Appel d'offres ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix pondéré à 60 %.

Évalué sur le prix global et forfaitaire annuel

2. Critère Qualité pondéré à 40 %.

Évalué sur la qualité des couvertures proposées

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché :

2023SAO0012023

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/07/2023

Date limite de réception des offres : 11/09/2023 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Règlement par mandat administratif et virement du Trésor Public.

Modalités de financement des prestations : Fonds propres de la commune.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Fort de France

12 rue du Citronnier Plateau Fof

97271 Schoelcher France

Tél : 0596716667

Fax : 05966631008

Courriel : greffe.ta-fort-de-france@ju-radm.fr

Introduction des recours : Le délai de recours précontractuel est fixé à 15 jours

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : www.marches-securises.fr

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire habilité par un document d'habilitation

(copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). Ce document d'habilitation transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par les autres membres du groupement. Cette signature peut être électronique. Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Abonnez

vous

en

un

clik

:

www.lelegis.fr

Une annonce légale à publier en Martinique ?

Simple - Facile - Paiement sécurisé

Votre attestation immédiatement dans votre boîte mail

24 H / 24 - 7 Jours / 7

www.lelegis.fr